Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik =

Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières

Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres

Band: 35 (1937)

Heft: 6

Vereinsnachrichten: Société suisse des géomètres : procès-verbal de la XXIIIe

assemblée ordinaire des délégués du 1er mai 1937

Autor: Kübler, P.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Société suisse des Géomètres.

Procès-verbal

de la XXIII^e assemblée ordinaire des délégués du 1^{er} mai 1937, à Yverdon.

Les sections et groupes de la S. S. G. sont représentés par les délégués suivants:

A. Sections.

Argovie-Bâle-Soleure: Hablützel, Bâle; Hartmann, Lenzburg.

Berne: Bangerter, Fraubrunnen; Froidevaux, Bienne;

Vogel, Lyss.

Fribourg: Genoud, Châtel-St-Denis.

Genève: Panchaud, Genève; Baudet, Genève.

Grisons: —

Suisse orientale: Kundert, St-Gall; Gsell, Sulgen.

Tessin: Tosi, Massagno.
Waldstätte: Widmer, Lucerne.
Valais: Carrupt, Sierre

Zurich-Schaffhouse: Vogel, Pfäffikon; Steinegger, Schaffhouse.

Vaud: Etter, Vevey; Pouly, Lausanne.

B. Groupes.

Groupe des géomètres pratiquant à titre privé: Schärer, Baden; Werffeli, Effretikon.

Groupe des géomètres fonctionnaires: Lattmann, Zurich.

Le Comité central est représenté par son président M. Bertschmann, Zurich et par son trésorier M. Kübler, Berne. Assistait en outre aux délibérations, M. le Prof. D^r Baeschlin de Zollikon, rédacteur de notre revue.

1º Ouverture. Conformément aux statuts, le président Bertschmann dirige les débats. Il ouvre la séance à 11 h. en souhaitant la bienvenue aux délégués. L'assemblée désigne M. Kübler, trésorier, en qualité de secrétaire, MM. Hablützel, Bâle et Froidevaux, Bienne, en qualité de scrutateurs. La fonction de traducteur est confié à M. Etter de Vevey.

Communication est faite à l'assemblée que notre collègue Panchaud

a pris la présidence de la section genevoise.

- 2º Rapport annuel Comptes annuels. Conformément à l'ordre du jour proposé, le procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire des délégués du 9 mai 1936, publié en juin 1936 dans notre organe, est préalablement adopté. Est ensuite également approuvé, le rapport annuel du président, publié en mars 1937. Après quelques renseignements complémentaires du trésorier central, et au vu du rapport des reviseurs, le compte-rendu financier, également publié en mars 1937, est accepté avec remerciements. Il sera remis pour approbation à l'assemblée générale. Une proposition de M. Schärer, Baden, relative à une présentation différente du compte-rendu financier sera étudiée par le comité central.
- 3º Budget. Lors de la discussion du budget, M. Hablützel de Bâle développe la motion adressée par la section d'Argovie-Bâle-Soleure au comité central au sujet de la réduction de 1º/₀₀ à ½ º/₀₀ des émoluments de taxation versés à la caisse centrale. Le président Bertschmann communique qu'après examen approfondi de la question, le comité central s'est prononcé pour le maintien du taux actuel de 1º/₀₀. Les recettes de la caisse centrale ont baissées sensiblement par suite de la diminution des entreprises cadastrales. En outre la décision prise par les autorités fédérales de supprimer la subvention accordée à notre organe contribue aussi à affaiblir la situation financière de notre société. Ce subside qui était jadis de fr. 1200. était encore l'année dernière de

fr. 700.—. D'ailleurs de nouvelles dépenses en matière de taxation incomberont prochainement à notre association, en sorte que les comptes de 1937 accuseront probablement un déficit. Après une vive discussion, la requêtte de la section d'Argovie-Bâle-Soleure est finalement rejetée par 9 voix contre 6. Le montant de la cotisation annuelle maintenu au chiffre habituel de fr. 20.— dans le budget est approuvé. Le budget en entier est alors recommandé à l'approbation de l'assemblée générale.

Recherche des occasions de travail. Le président renseigne les délégués sur les démarches du comité central en vue de fournir du travail à la corporation des géomètres. Après plusieurs entrevues avec les Directeurs des Mensurations cadastrales et du Bureau topographique fédéral, qui tous deux firent preuve de compréhension et de la plus grande bienveillance, le comité central adressa en janvier 1937 une requête au Conseil fédéral. Cette requête exposant la situation critique de nos membres et de leur personnel contraints à l'inactivité et de ceux que le chômage menace, insistait sur la nécessité d'accorder rapidement de nouveaux crédits pour assurer la continuation des mensurations cadastrales et l'établissement de la nouvelle carte, dans les délais fixés par les arrêtés fédéraux y relatifs. Toutes les sections et groupes ont reçu une copie de ladite requête. Grâce à l'inlassable dévouement du Directeur fédéral des Mensurations cadastrales, nos démarches ont été couronnées de succès. Un montant d'un demi-million a été prélevé du crédit destiné à la création d'occasions de travail en faveur du fonds des mensurations cadastrales. Cette somme permettra de fournir de l'ouvrage à ceux de nos collègues qui sont, ainsi que leur personnel, le plus durement touchés par le manque de travail.

L'activité du comité en cette circonstance est unanimement louée par les délégués qui remercient encore tout particulièrement le président pour la rédaction parfaite de la requête. Plusieurs délégués insistent pour que le comité poursuive son effort en vue d'obtenir que le fonds des mensurations cadastrales soit de nouveau alimenté comme par le passé. Par des conversations privées, les sections devraient renseigner les membres des Chambres fédérales et tâcher de les gagner à notre cause. Dans ce domaine, la section de Fribourg peut être citée en exemple. Le président assure les délégués que le comité partage le point de vue des sections et qu'il a l'intention de lancer, en temps voulu, une nouvelle requête à ce sujet.

5º Questions professionnelles. Le président Bertschmann et le délégué de la section du Tessin rapportent sur un nouveau décret du gouvernement tessinois qui prévoit qu'à l'avenir, les autorités cantonales et communales ne pourront confier l'entreprise de travaux publics qu'aux seules personnes qualifiées et figurant sur une liste établie par l'Etat. Les géomètres officiels du Tessin craignent que le décret en question ne leur porte préjudice et ont l'intention de le combattre en adressant un recours de droit public au Tribunal fédéral. La section a demandé au comité central l'appui de la Société suisse des Géomètres. Le comité central estimant que cette affaire présentait un caractère d'intérêt général, chargea immédiatement l'avocat Dr Giacometti, professeur à l'Université de Zurich, d'étudier la question et de présenter un rapport d'expertise. Dans son rapport, M. Giacometti déconseille d'attaquer la constitutionnalité du décret par un recours de droit public, qui selon lui, serait sans effet. Il estime en revanche que, si les géomètres n'étaient pas inscrits sur la liste des personnes qualifiées pour l'entreprise de travaux publics, cette omission constituerait un motif pertinent sur lequel pourrait être basé un recours. Mais comme la liste incriminée n'est pas encore connue, M. Giacometti conseille d'attendre sa parution. Il résulte de la discussion qui suivit, qu'en l'occurrence, nos collègues tessinois peuvent compter sur l'appui entier de toute la corporation.

Le président Bertschmann annonce qu'il se rendra prochainement au Tessin en service militaire et qu'il en profitera pour s'entendre avec la section tessinoise pour conjuguer les efforts de la section et de la Société suisse des Géomètres. Cette décision rencontre l'approbation générale.

- 6º Formation du personnel auxiliaire. Le président renseigne les délégués sur cette question. Bien que le règlement fédéral sur la formation du personnel auxiliaire soit entré en vigueur le 1er décembre 1935, les cours théoriques pour apprentis ne sont pas encore organisés. L'office fédéral de l'industrie, des arts et métiers, et du travail a proposé aux Cantons d'organiser des cours techniques à Zurich et à Lausanne, conformément à l'arrangement intervenu au sujet du programme d'études entre la Société suisse des Géomètres, l'Association suisse des Techniciens et les organes fédéraux compétents. La plupart des cantons ont accepté cette solution, certains ont présenté des objections de peu d'importance. Seuls Bâle-Ville et Fribourg font opposition, désirant maintenir les écoles qu'ils possèdent déjà. Il y a lieu de souligner que la section d'Argovie-Bâle-Soleure n'est pas de cet avis et propose le transfert des cours techniques à Zurich. Lors d'une réunion tenue en mars avec le chef de la section pour la formation professionnelle, les deux associations intéressées ont déclaré s'en tenir à l'arrangement intervenu quant au programme d'études. Les autorités fédérales auront donc à trancher la question, mais comme ce sont les premiers cours techniques intercantonaux qui la Confédération instaure, divers problèmes, notamment d'ordre financier, doivent au préalable être résolus.
- 7º Remaniements parcellaires. Les deux commissions constituées lors de l'assemblée extraordinaire des délégués réunie à Lucerne le 19 décembre 1936, (voir procès-verbal publié dans le numéro de février de notre revue) firent des enquêtes et étudièrent les renseignements obtenus. Les deux présidents des commissions rapportent sur le résultat de leur recherches et présentent des propositions qui, selon eux, auraient pour effet de réduire le coût des remaniements parcellaires. Les mêmes délégués qui prirent part à l'assemblée de décembre seront convoqués à nouveau pour se prononcer sur ces propositions qui, par la suite, serviront de lignes directrices pour la taxation et l'exécution de remaniements parcellaires. Ces propositions leur seront préalablement adressées pour leur gouverne.

Le président Bertschmann fait remarquer que l'approbation de toute modification du système actuel est de la compétence de l'assemblée générale. Il estime toutefois aussi qu'il serait utile de soumettre au préalable la question à une nouvelle assemblée des délégués qui est fixée au 28 mai à Zurich. De ce fait, l'assemblée renonce à discuter les

propositions présentées par les deux commissions.

8° Assemblée générale. La section des Grisons présente deux projets. Les délégués décident de tenir l'assemblée générale un samedi après-midi à Coire, suivie d'un souper en commun. Une excursion à Lenzerheide est prévue pour le dimanche. L'assemblée générale aurait lieu dans la seconde moitié de juin, si les cols sont ouverts à ce moment.

- 9° Elections. Au sujet de la nouvelle élection du président central, des membres du comité central ainsi que des membres de la commission centrale de taxation, les délégués décident après libre discussion, de proposer à l'assemblée générale la confirmation des titulaires actuels. Il en est de même pour le rédacteur de notre revue, M. le Prof. Dr Baeschlin ainsi que pour le reviseur des comptes M. Emery de St-Blaise. Les délégués proposent le remplacement du reviseur sortant M. Zumbach d'Aarau, par le collègue Hartmann de Lenzburg.
- 10° Divers. M. Panchaud, président de la section de Genève, a adressé une lettre au comité central dans laquelle il signale des faits nouveaux et revient sur l'affaire de la taxation de travaux cadastraux

dans le canton de Genève par MM. Schärer et Werffeli. Le président Bertschmann déclare que ces faits ne modifient en rien le point de vue exprimé lors de la dernière assemblée des délégués. Après avoir entendu M. Panchaud l'assemblée décide de ne pas revenir sur la question et

charge le comité central de la liquider.

La question de savoir si la Société suisse des Géomètres devait participer à l'exposition nationale suisse qui aura lieu à Zurich en 1939 est ensuite examinée. Après recommandation du président, les délégués se prononcent en principe pour une participation. Ils prient le président Bertschmann d'entreprendre les démarches préliminaires et de faire constituer en temps opportun par le comité central, d'entente avec le groupe des géomètres pratiquant à titre privé, une commission spéciale chargée d'étudier toutes les questions se rapportant à l'exposition.

A 5 h. du soir, lorsque les délibérations eurent pris fin, les délégués se firent un plaisir de visiter les caves de la Ville sur l'aimable invitation du Conseil municipal. Le vin frais et pétillant fut très apprécié. Un

grand merci encore à la Municipalité de la petite cité vaudoise.

Cette journée se termina chez notre estimé collègue Meige qui secondé par sa charmante épouse organisa une petite réception des mieux réussie. Les délégués conserveront le meilleur souvenir des instants agréables passés dans cette accueillante demeure.

Berne, mai 1937.

Le secrétaire: P. Kübler.

Frühjahrsversammlung der Sektion Zürich-Schaffhausen.

Die Sektion Zürich-Schaffhausen hielt Sonntag den 9. Mai ihre

ordentliche Frühjahrsversammlung in Einsiedeln ab.

Das Programm sah am Vormittag die Erledigung der offiziellen Geschäfte vor und anschließend eine Besichtigung des Etzelwerkes. Bekanntlich ist der Stausee erst im Werden begriffen, so daß sich hier ein Stück Gegenwart und Zukunft zeigt.

Der Einladung nach Einsiedeln sind 30 Vereinsmitglieder gefolgt, eine erfreuliche Zahl in Anbetracht des ziemlich abgelegenen Tagungsortes. Die Fahrt wurde wieder mit den von Mitgliedern bereitwilligst zur Verfügung gestellten Privatautos organisiert, wofür ihnen der Dank des Vorstandes öffentlich gebührt.

Präsident Vogel konnte um 10 Uhr die Tagung eröffnen, die bereits im ersten Teil einen flotten Verlauf nahm. Protokoll und Jahresbericht

werden stillschweigend gutgeheißen.

Im Jahresbericht führt der Vorsitzende aus, daß sich die Lage in unserem Berufe noch verschlechtert habe. Die einzelnen Büros fanden nicht mehr genügend Arbeitsmöglichkeiten und mußten in der Folge Personalentlassungen vornehmen. Der Vorstand hat daher Schritte zur Arbeitsbeschaffung eingeleitet, die teilweise erfolgreich waren.

Die von Kassier Witzig, Zürich, gewissenhaft abgefaßte Jahresrechnung zeigt einen erheblichen Rückgang des Vereinsvermögens an. Unter den Aktiven finden wir bei den Taxationsgebühren einen bedeutend kleinern Posten gegenüber früheren Jahren, als Folge kleinerer Vergebungssummen bei der Grundbuchvermessung. Da der Stand der Kasse mit diesen Eingängen steigt und fällt, muß in schlechten Jahren auf die Ersparnisse früherer Zeiten zurückgegriffen werden. Der Jahresbeitrag wird auf der bisherigen Höhe von Fr. 5.— belassen.

In ausführlicher Weise orientiert hierauf Präsident Vogel über

In ausführlicher Weise orientiert hierauf Präsident Vogel über den Verlauf der Delegiertenversammlung in Yverdon. Die Anwesenden nehmen im zustimmenden Sinne Kenntnis von seinen Ausführungen,

die Diskussion hierüber wird nicht verlangt.

Dem Eintrittsgesuch von Herrn J. H. Frauenfelder, Grundbuchgeometer in Zürich, wird einstimmig zugestimmt.